



ISSN 0330 - 7956

Numéro Spécial

REVUE DES RÉGIONS ARIDES

Éditée par l'Institut des Régions Arides - Médenine - TUNISIE

**Actes du colloque international
LOTH
Développement territorial,
patrimoine et tourisme
en zones fragiles
et menacées:
entre dynamiques économiques,
démocratie participative
et communication**

**Djerba - Tunisie
14 - 15 - 16 Novembre 2012**

28 (2/2012)

Novembre 2012

SOMMAIRE

Des zones fragiles et menacées : développements, publics et communications (Vincent Meyer, Mongi Sghaïer et Nozha Smati) _____	1
QUEL DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ENTRE TOURISMES, PATRIMOINES ET COMMUNICATIONS ? _____	5
Nouvelles citoyennetés, nouveaux patrimoines, nouvelles pratiques touristiques (Saskia Cousin) _____	7
La mise en tourisme d'un territoire montagnard fragilisé. Sports de nature et patrimoine au cœur du projet de développement et de la politique de communication en Vicdessos (Ariège, France) (Pierre Derioz, Philippe Bachimon, Maud Loireau, Anne-Elisabeth Laques et Nadine Dessay) _____	17
Développement territorial et ressources patrimoniales : le sud-est tunisien comme exemple (Mohamed Elloumi) _____	33
Démocratie participative et campagne électorale : implication des médias et rôle d'une instance indépendante (Larbi Chouikha) _____	43
Les organisations en mouvements : actions, interactions, responsabilisation et dynamiques instituant (Françoise Bernard et Catherine Loneux) _____	49
Vers une culture de la responsabilité sociétale et du vivre ensemble : l'exemple de la préservation environnementale de la Méditerranée et des territoires méditerranéens (Françoise Bernard) _____	49
Communication instituante, responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et management par la confiance : le cas de l'entreprise <i>Axa</i> au Maroc » (Catherine Loneux) _____	55
ENJEUX DU/DES TOURISME(S) DANS LES ZONES FRAGILES ET MENACÉES _____	63
Comment réconcilier attentes du touriste et celles de la population ? pour une approche territoriale touristique de développement durable : le cas de la ville de Hammamet (Tunisie) (Sonia Mankai) _____	65
La communication touristique face à la menace terroriste : le cas de la Tunisie après les attentats du 11 septembre 2001 et Djerba 2002 (Philippe Viallon et Sarra Daldoul) _____	81
Touristification et mise en tourisme du moyen Atlas central : quelle image pour un territoire de moyenne montagne en profonde mutation ? (Brahim Badidi) _____	95
Valorisation des ressources touristiques dans l'oasis du Todra, Sud-Est Marocain (Mohamed Naim) _____	111
L'Atlas : image touristique, identité amazighe et échange interculturel (Hassan Ramou) _____	121

Comment appréhender le développement du tourisme durable dans une dynamique participative au regard du contexte désertique ? l'exemple de l'implantation d'un observatoire <i>Catalyse</i> dans la vallée du Drâa au Maroc (Richard Jousselin, Jean-Jacques Girardot, Sophie Lacour et Mohamed Oudada)	137
Tourisme alternatif et développement local face à la gouvernance participative : le cas de l'Algérie (Kouider Boutaleb)	153
Le tourisme culturel durable comme facteur de mise en valeur du patrimoine architectural (Soumia Mahdid Kherbouche et Abdelkader Djedid)	167
Représentations et pratiques des jeunes pour la valorisation économique des atouts touristiques d'un territoire. Cas du massif forestier de Béni Ghobri en Algérie (Karima Boudedja)	193
Le projet territorial participatif au cœur des stratégies d'aménagement du patrimoine naturel et touristique en Libye (Didier Boutet et Mahfod Twaty)	207
PATRIMOINES : RESSOURCES, VALORISATION ET ACTEURS	223
Les oasis du sud tunisien, le patrimoine comme levier du développement territorial ? (Irène Carpentier et Alia Gana)	225
Transformation des activités, nouveau regard sur le rôle du patrimoine comme source de commercialisation rentable de l'identité : cas du sud tunisien (Hanane Abichou)	239
Rôle de la migration dans la valorisation et la conservation des patrimoines socioculturels : cas de l'île de Djerba (Taoufik Gammoudi)	255
Le territoire insulaire des îles de Kerkennah (Tunisie) : perception de fragilité et modalités de gestion environnementale locale (Mounir Jarraya et Mohamed Hellal)	265
Aire marine protégée dans les îles Kuriat à Monastir : écotourisme et développement local (Marouan Mbarek)	281
Étude de la filière des plantes aromatiques et médicinales et perspectives de développement dans le sud est tunisien (Hatem Khatalli et Taoufik Gammoudi)	297
Le patrimoine – comme nouveau label du territoire – et la question identitaire à l'épreuve de la mondialisation (Kamel Laroussi)	311
La patrimonialisation à l'épreuve du terrain : acteurs et enjeux dans la province de Nador (Hayat Zerouali)	325
Mouvement d'acteurs et valorisation des produits de terroir : cas de la wilaya de Bejaia (Melkhir Boudi)	339
Communication, valorisation patrimoniale et développement territorial : débat méthodologique entre distanciation et implication (Louis Roger Kemayou)	349
Camp de Thiaroye à Pikine un espace à dimension commémorative, mémorielle et patrimoniale ? (Sylvie Thiéblemont-Dollet)	359
Ressource patrimoniale et centralité dans le Casco Norte à Séville (Andalousie) : la démocratie participative contribue-t-elle à la gouvernance territoriale ? (Pierre Douart)	371

Montagnes d'alpages et consorceries au pied du Mont-Blanc : un patrimoine en devenir... (Catherine Benzoni Grosset)	387
PARTICIPATION CITOYENNE, COMMUNICATION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT	401
Atténuer les disparités régionales, quels mécanismes pour réussir ? (Syrine Ben Slymen)	403
Disparité territoriale et développement socio-économique dans le sud-est tunisien, une étude à travers l'analyse des indicateurs de développement (Riadh Bechir, Saïd Miloud Dhifallah et Mounir Issaoui)	417
La dynamique des fractures en tunisie : convergente ou divergente ? (Sana Barhoumi)	439
Approches Intégrées et multi-acteurs d'aide à la décision pour évaluer et cibler les actions de lutte contre la désertification en zones arides tunisiennes (Mondher Fetoui)	457
La prise en compte du contexte économique et social dans une approche d'observation territoriale pour un objectif de développement durable : cas du sud-est tunisien (Mohamed Jaouad, Zeineb Mtimet et Amor Tbib)	473
Gouvernance territoriale et dynamique des acteurs : quelles formes de communications dans une phase de transition ? (Mohamed Haddad)	499
S'engager pour communiquer en confiance dans les zones arides : Cas de Menzel Habib - Tunisie (Balkis Mzioudet Faillon)	513
Démarche participative et stratégie de développement de la commune rurale de tizi n' test : étude comparative de la stratégie de développement avant et après l'instauration de la démarche participative (Ouafa Barakat, Allal Achaba et Abdelaziz Bendou)	527
Gouvernance territoriale et conflit d'usage au parc national d'El Kala entre le programme présidentiel de l'autoroute est-ouest et les sites Ramsar (Djamel Telaidjia et Nouredine Kouadria)	541
Médias et représentations sociales de l'environnement : cas des sites naturels de la région de Bejaia Algérie (Merah Aissa)	557
Le rôle des médias et réseaux sociaux pour la promotion et le développement du tourisme saharien (Ali Khardouche et Abdelouahab Makhloufi)	571
Enjeux de développement territorial participatif des zones connaissant des dynamiques de transitions socio-économiques et culturelles fortes au Cameroun (Munne Batet Boteteme et Chantal Kamolé Moukoko)	585
Usages humanitaires de la photographie des zones fragiles et menacées : le cas de deux projets photographiques sur le Sahel (Rosana Contreras-Gama)	597
Communiquer avec les populations socialement et géographiquement isolées (Marie Ouvrard-Servanton)	609
La parole aux citoyennes et aux citoyens, démarche participative dans un quartier sous la forme d'une recherche-action communautaire pour un mieux-vivre ensemble (Claudia Della Croce et Yuri Tironi)	623

NOUVELLES CITOYENNETÉS, NOUVEAUX PATRIMOINES, NOUVELLES PRATIQUES TOURISTIQUES

SASKIA COUSIN

Maitresse de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Membre junior de l'Institut Universitaire de France
Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme
Équipe interdisciplinaire de recherches sur le tourisme
saskia.cousin@univ-paris1.fr

Les anthropologues n'aiment pas la nouveauté. Ils préfèrent se pencher sur les constantes, les fondements, les structures anthropologiques des relations humaines. C'est pourtant ce que je me propose de faire ici, d'une double manière : en examinant quelques transformations de nos rapports à la « Nature » et à la « Culture », à la démocratie ; en regardant ces transformations avec un oeil neuf, afin de constituer ce que le sociologue Bruno Latour (1999) nomme un « objet chevelu », opposé aux « objets chauves », plus classiques, plus sérieux sans doute, plus ennuyeux peut-être, aussi.

Deux mouvements apparemment contradictoires sont en train de devenir les axes de notre rapport au monde. D'un côté, nous sommes entrés dans une ère de mobilités humaines et de flux d'informations, d'idées, d'argent, de réseaux, d'images. De l'autre, la crise internationale, les questions environnementales et sécuritaires, remettent en cause ce modèle de développement et les valeurs sur lesquelles s'appuient les mobilités, en particulier touristiques. D'un point de vue théorique, les paradoxes ont une valeur heuristique à condition de les dépasser pour comprendre ce qui les tient ensemble. D'un point de vue plus pratique, il s'agit de résoudre cette injonction paradoxale qui concerne nos pratiques quotidiennes ou professionnelles, notre environnement politique, économique et social. Ce court texte vise à questionner certaines valeurs qui portent notre modernité – citoyenneté, mobilité, progrès, consommation – et mettant l'accent sur qui peut nous permettre de repenser la relation à notre environnement, le plus souvent réduite à une opposition entre Nature et Culture, humain et non-humain. Il s'agit de susciter des débats, des idées, propices à penser ensemble, même si de façon quelque peu incongrue, ce qui est au cœur de ce colloque, les relations entre développement humain et préservation des espaces naturels, patrimoines et pratiques touristiques.

Nouvelles citoyennetés ?

De la démocratie 2.0

En France, la question de la démocratie participative a été au cœur des débats du début des années 2000, et de la campagne présidentielle de 2007. Il s'agissait d'impliquer les citoyens aux prises de décisions les concernant, notamment en matière de développement territorial et de rénovation urbaine. Les comités de quartiers ont fleuri partout en France, et ce sont le plus souvent révélés des bureaux des plaintes sur la propreté des rues, et/ou des chambres d'enregistrements de décisions prises ailleurs. La citoyenneté est un statut, mais aussi une capacité politique. La démocratie locale version 1.0 n'a pas en France fait la preuve de son efficacité. La réappropriation du politique par les citoyens a été plus que limitée, et a donné raison aux tenants de la démocratie exclusivement représentative.

Loin de ces citoyennetés repues, les printemps arabes ont suscité de nouveaux espoirs, alors que les enjeux étaient tout autres. Les réseaux sociaux et communautaires ont alors été utilisés non pour intégrer, voire entériner au local les orientations de l'État-Nation, mais pour contester, renverser, les pouvoirs autocratiques en place. Ailleurs, et notamment en Amérique, des minorités, des « autochtones », des communautés traditionnelles revendiquent des droits très locaux, comme la reconnaissance de la propriété de terres ancestrales, s'assemblent dans des collectifs transnationaux pour constituer des groupes de pression sur leurs États respectifs. Le transnational devient un pouvoir en soi, qui reconfigure les identités, les citoyennetés et les relations sociales et politiques. Il existe donc de nouvelles formes de réappropriation citoyennes, mais elles sont loin des formes attendues par les vieilles démocraties représentatives, et en particulier, le modèle français. On pourrait s'arrêter à cette citoyenneté 2.0, mais la thématique environnementale de ce colloque m'incite à imaginer la suite – la version le 3.0 – qui pourrait consister à élargir le spectre de la définition du citoyen pour s'intéresser à ceux – et celles – qui, d'une manière ou d'une autre, sont à prendre en considération dans les questions de développement territorial. Je veux ici parler d'élargir la citoyenneté aux autres genres, aux autres espèces, aux autres règnes. Je n'aborderai pas ici la question du genre, même s'il pourrait être intéressant de savoir s'il existe des manières « genrées » de construire sa relation à la citoyenneté, au patrimoine, et aux pratiques touristiques. Mais la question de la préservation des espaces naturels menacés implique que l'on s'interroge sur le statut que l'on confère à cet environnement, habituellement nommée « Nature ».

La Nature (re)prend ses droits

L'idée de « Nature » est culturelle, elle relève de la culture occidentale moderne – postérieure à la Renaissance – et puise ses fondements dans les monothéismes. L'opposition Nature/ culture-Société, mais aussi l'opposition Sauvage / Domestique est liée à la conception judéo-chrétienne du monde où Dieu donne aux hommes le pouvoir sur la nature, les animaux et les choses (Gn 1:28). Au moment où l'idée de Nature se structure, au XVII^e en occident, il n'y a pas véritablement de notion de collectivité, de société ou de culture pour l'y opposer. Il n'y a même pas d'homme. C'est que montre Michel Foucault dans *Les mots et les choses* (1966). L'idée de société émerge avec les philosophes anglais Hobbes et Locke. Avec son « *Homo homini lupus* », Hobbes défend l'idée que, à l'état sauvage, l'homme est mauvais (c'est l'inverse des positions de Rousseau) et que la société hiérarchisée est un moyen d'organiser cette sauvagerie et d'empêcher la guerre de tous contre tous. C'est aussi une justification de la royauté, puisque le roi est comparé à la tête d'un grand corps qui est le corps social, le Léviathan. Ce sera également la justification de toute autocratie. Jusqu'aux années 70, ce modèle de civilisation anthropocentré fonctionne plutôt bien : l'État est la tête du corps social, la Nature est une ressource inépuisable, méprisable et maîtrisable au service de la Société.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? L'État, la Société et la Nature se délitent. Le libéralisme y a vu une aubaine pour faire monter en valeur (dans tous les sens du terme) les mobilités, les flux et les dérégulations, prônant la réduction de l'État-providence, ou État-jardinier, à un rôle de garde chasse. Investi par les braconniers de la finance, ce modèle a trouvé ses limites dans la crise internationale qui secoue aujourd'hui le monde. Peut-être faut-il alors penser les choses autrement, en pratique et en valeur. Dans d'autres sociétés, d'autres civilisations, les hommes entretiennent d'autres relations avec ce qui les entoure – être vivants et milieux. C'est ce qu'étudie l'anthropologue Philippe Descola dans une grande synthèse intitulée *Par delà nature et culture* (2006). Et l'on s'aperçoit que, dans notre société, de plus en plus d'actions et de

discours politiques, de lois, de pratiques (ou en tous les cas de discours) prennent en considération ce que la sociologie des mobilités, les théories de l'acteur-réseau, John Urry (2000) ou Bruno Latour (1999, 2005) nomment les non-humains. Pour cette sociologie, il est devenu impossible de penser de façon séparée les humains et les non-humains, vivants ou non vivants. On étudie donc les communautés et les flux comme des hybrides, en s'inspirant de conceptions du monde longtemps considérées comme primitives car non conformes à la séparation occidentale entre Nature et Culture, entre Humain et Non-humain.

Ces conceptions – biocentriques ou écocentriques – semblent bien souvent plus pertinentes que nos vieux concepts pour comprendre les réseaux, les droits nouveaux, ce qui nous pousse de plus en plus à considérer la Nature comme un acteur social et politique à part entière. C'est déjà le cas d'un point de vue juridique. Par exemple, le jugement du procès Erika rendu le 16 janvier 2008 pose le principe du « préjudice écologique » et la Ligue protectrice des oiseaux (LPO) est fortement indemnisée à ce titre. Qu'en est-il d'un point de vue politique? Bruno Latour fait depuis dix ans une proposition qui devient de moins en moins loufoque : faire en France une réforme institutionnelle susceptible de prendre en compte à nouveaux frais notre écosystème. Garder l'Assemblée nationale pour gérer les affaires politiques, les relations entre les hommes, mais transformer le Sénat en une chambre des représentants... des « non-humains ». Non plus une répartition par territoire, mais un collège de représentants des éléments affectés ou créés par les activités des hommes : les déchets, la mer, les vaches, etc. Cela impliquerait de faire travailler ensemble l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Ce n'est pas gagné, mais c'est une petite pierre qui participera peut-être à combler le grand fossé qui nous oppose aux non-humains et nous interdit de les considérer comme des concitoyens. Or, élargir la démocratie participative aux non-humains (ou plutôt à ses représentants, puisque l'oasis, la dune ou le renard ne savent pas encore plaider), c'est opérer une révolution anthropologique, déjà présente dans les faits juridiques, mais non dans les esprits politiques. De manière plus pragmatique, cet élargissement est aussi un moyen de (re)donner la parole aux humains qui côtoient ces nouveaux citoyens, et donc d'ancrer autrement dans les territoires l'organisation de la démocratie.

Nos enfants sont nos mannes

Par delà la Nature et la Culture, il y a la « Surnature », ce qui nous dépasse. Ce qui n'est ni accepté, ni acceptable pour les esprits laïcs ou monothéistes, et qui, pourtant, s'avère déterminant dans les décisions que prennent les humains, à l'échelle individuelle ou collective. Il y a les saints, les divinités, par exemple *vodoun*, dont j'ai pu observer le rôle décisif dans les aménagements urbains au Bénin. Par ici, il y a les Djinns, par chez moi, bien plus au Nord, les gnomes, les elfes, les trolls... Tous auraient sans doute leurs mots à dire dans le réaménagement de leurs espaces et la perte des imaginaires humains associés. Mais pour rassurer les esprits rationnels, je m'en tiendrais à cette Surnature que constituent les générations futures. En effet, quelles que soient les sociétés considérées, les hommes ont toujours révééré leurs ancêtres, les mannes, les anciens... Les vieux, morts ou vivants sont traditionnellement ceux dont la parole compte (surtout si ce sont des hommes). Or, ce qui est nouveau, est le rôle central que prennent les générations futures dans nos préoccupations. L'esprit post-moderne est nostalgique lorsqu'il s'agit de juger ses productions – d'où l'importance du patrimoine sur lequel je vais revenir –, mais on peut aussi considérer que nos descendants humains et non-humains sont nos mannes contemporaines. Car finalement : que faisons nous aujourd'hui, sinon intégrer les générations non encore nées (donc de la Surnature, quelque chose qui n'est pas né, donc qui n'est pas) – qu'il s'agisse du règne animal ou végétal – dans notre réflexion sur le développement ? Pour le

dire autrement, les générations futures font désormais partie du Nous : ils participent aux décisions que nous prenons, en leur nom, comme si nous étions leurs représentants. Cette participation des non-nés, ne peut-on pas la considérer comme une nouvelle manière d'envisager la démocratie participative ? Une autre façon de mesurer la capacité politique, réelle et potentielle, des citoyens ?

Nouveaux patrimoines

De l'intangible

En quoi cette conception chevelue, voire hirsute, de la citoyenneté et de l'élargissement de la démocratie peut-elle nous permettre d'identifier de nouveaux patrimoines, ou de nouvelles manières de les regarder ? Et bien en nous permettant de sortir du père, et de la patrie. En effet, le patrimoine est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension). En effet, *patrimonium* signifie héritage du père en latin ; la notion est apparue au XII^e siècle. À cette vision virile de l'héritage, partagée par la plupart des sociétés, s'ajoute le poids de l'histoire européenne, et plus largement, occidentale, dans la définition des biens culturels : monuments historiques, archéologie, inventaire des richesses artistiques, archives, parcs naturels. Toutes catégories reprises par l'Unesco, qui avec les premières conventions, ne faisaient que surclasser des patrimoines, déjà identifiés et admirés. En raison notamment de l'influence française, a été écarté, pendant des décennies, tout ce qui relevait des savoirs oraux, des folklores populaires, du patrimoine ethnologique, des langues, toute chose présente dans d'autres pays d'Europe comme la Finlande, mis aussi notamment auprès des minorités nord-américaines. Bref d'une diversité qui entra à l'Unesco dans les années 80, et, surtout les décennies suivantes, sous la pression de représentations non européennes du patrimoine, avec la charte sur la diversité et l'invention du patrimoine immatériel. Ce tournant, mis en œuvre pour permettre aux Pays du Sud d'accéder à la catégorie de patrimoine mondial qui ne leur était pas au départ destinée, a eu des effets de retour sur les sociétés occidentales, en forçant ces dernières à reconsidérer les cultures populaires qui avait toujours été dévalorisées car considérées comme n'incarnant pas l'État-Nation. En France, la pression non occidentale rencontra alors l'explosion mémorielle des années 80, et le passage d'une production patrimoniale par le haut (identité nationale et élites) à un discours de la construction par le bas, le peuple, le petit, le populaire, le vernaculaire. Mais aussi la reconnaissance du caractère patrimonial des espaces naturels. Cette évolution marque l'évolution des représentations de l'identité et de l'altérité, et l'institutionnalisation de certaines disciplines de recherche comme l'ethnologie et l'écologie; elle permet enfin d'entrevoir une reconfiguration des rapports de force entre histoire et mémoire, entre le local, le national et le mondial, au détriment du national, quelle que soit l'échelle observée.

Oser le relativisme

Dans les institutions internationales, le relativisme culturel a d'abord fait évoluer la notion de patrimoine dans l'espace, en considérant égaux en valeur les grands restes de toutes les cultures ou civilisations. Ensuite, est survenue une évolution de la notion de patrimoine que l'on pourrait qualifier de verticale : une reconnaissance élargie dans le temps de l'histoire, puisque le patrimoine désigne également les traces de l'histoire contemporaine. De manière transversale, dans le temps et dans l'espace, le passage de la notion de monument à la notion de patrimoine est aussi une reconnaissance du caractère élargi du patrimoine, qui ne vient plus seulement désigner des lieux de pouvoirs, mais cherche à intégrer la « culture populaire », le

patrimoine « naturel », « immatériel », « vivant », « ethnologique » ou « ethnique ». Le passage de l'humanisme universaliste à une perception élargie de la culture et du patrimoine s'organise désormais dans une perspective qui la rapproche aujourd'hui du multiculturalisme.

In fine, si l'on se penche aujourd'hui sur ce qui, pour l'Unesco, relève du patrimoine culturel, on observe plusieurs grandes catégories de patrimoines : le patrimoine culturel matériel, mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits...) et immobilier (monuments, sites archéologiques...); le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers...); le patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels...); le patrimoine naturel (sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques...); et enfin le patrimoine culturel en situation de conflit armé. Cette catégorisation établie en 2008 fait légèrement penser à la typologie de Borges reprise par Michel Foucault dans *Les mots et les choses* (1966) : sa cohérence est conjoncturelle, liée aux enjeux et objectifs du moment, et semble relever de ce que Philippe Descola nomme l'*analogisme*, c'est-à-dire un rapport au monde caractérisé par des relations de discontinuités, où les hommes doivent reconstruire en permanence des assemblages, de manière conjoncturelle. Quelles que soient les apparences, les typologies de l'Unesco sont donc contextuelles, et non universelles. Leur efficacité vient de leurs effets performatifs, non de leur valeur ontologique. Ceci implique que chaque territoire a toute légitimité à adhérer – ou non – à ces typologies, ou à les reconfigurer suivant ses propres logiques, notamment citoyennes.

De la transmission

Ensuite, il faut se souvenir que le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédées, et que nous devons transmettre intactes aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. Il peut être de nature très diverse : culture, histoire, langue, système de valeurs, monuments, œuvres artistiques... En droit civil, il est défini comme l'ensemble des biens et des obligations d'une personne, envisagé comme une universalité de droit, c'est-à-dire comme une entité mouvante dont l'actif et le passif ne peuvent être dissociés. On dépasse donc la simple propriété personnelle et cette idée de transmission mériterait d'être revalorisée dans les réflexions sur la patrimonialisation et ses usages. Et bien sûr d'être associée aux réflexions sur le rôle que jouent nos descendants dans nos préoccupations citoyennes. Peut-être est cela le « patrimoine » : un patrimoine pensé non comme un héritage de nos pères, mais comme une descendance, un choix pour le futur.

Ce patrimoine aux frontières mouvantes, s'enrichit également de la remise en cause de la rupture ontologique entre Nature et Culture. Ainsi, pouvait-t-on entendre en 2006 Claude Lévi-Strauss défendre à l'Unesco l'idée selon laquelle la diversité culturelle serait un élément de la diversité biologique, ce qui renverse les typologies habituelles, en faisant *in fine* de la culture un élément de la nature et non l'inverse. Cette idée semble faire son chemin et l'on assiste à un double mouvement de naturalisation de la culture et de patrimonialisation de la nature, dans un contexte où les nouvelles citoyennetés se légitiment dans un rapport à la terre, aux ancêtres ou aux mannes, à travers notamment la mise en avant du patrimoine immatériel que constitue la spécificité de ce rapport aux environnements. Les minorités et les autochtones sont, dans leurs combats pour la reconnaissance de la propriété de terres ancestrales, soutenus par des ONG ; plusieurs chartes et convention de l'UNESCO découlent de leurs actions. Le refus de certains pays comme les USA ou le Canada ou l'Australie de ratifier la convention sur le patrimoine

immatériel dit quelque chose du problème de souveraineté que posent aux États de telles revendications.

Nouvelles pratiques touristiques ?

Solidaire et intangible, du territoire au paysage

La valorisation touristique du patrimoine immatériel n'est pas un phénomène récent si l'on accepte l'idée d'une certaine continuité entre la curiosité pour le folklore, ou les « antiques », les passions naturalistes, l'invention des paysages, et les tourisms culturels, quand la culture ne s'arrête pas aux beaux-arts, mais comprend la rencontre avec les hommes et avec leur environnement, familier ou exotique. Dans son *Court traité du paysage*, le philosophe Alain Roger (1997) montre que le passage de l'environnement, du pays, au paysage s'opère dans le regard de l'artiste, par la médiation de l'artialisation, comme s'opère par l'art le passage de la nudité au Nu. Entre le pays et le paysage, il y a donc le pittoresque, ce qui mérite d'être peint, et d'être regardé. Or qu'est-ce que le tourisme, si ce n'est une affaire de regard, et de reconnaissance ? Reconnaissance au multiple sens du terme. Les touristes cherchent à reconnaître ce qu'ils connaissent déjà, par les récits et par les images. Pas de tourisme sans images, pas de tourisme sans imaginaire : le tourisme est une économie de la reconnaissance, pour les « nouveaux » touristes comme pour les anciens.

La mise en tourisme et en patrimoine d'une communauté ne procède pas uniquement de l'extérieur mais opère aussi de l'intérieur : en se confrontant à l'altérité, en se donnant à voir sur un marché touristique, une société change l'idée qu'elle se fait d'elle-même et de ses pratiques. L'histoire du tourisme en occident nous montre que ce dernier a des effets structurants, même sans touriste. Comme le remarque Éric Hobsbawm (2004), la publicité s'est saisie de l'invention des traditions pour construire des « identités » reconnaissables. Marque de modernité dans le marketing touristique, c'est effectivement aujourd'hui une méthode revendiquée par nombre d'experts et de territoires en quête de monuments ou de traditions touristiques. De ce point de vue, même « solidaires », les « nouveaux » tourisms peuvent impliquer la réduction des populations valorisées aux éléments matériels ou immatériels les plus exotiques et pittoresques. Pour que les pays, les territoires, se produisent comme paysage, comme patrimoine citoyen, partagé, se reconnaissent dans le miroir tendu par le tourisme, il faut sans doute que la communication touristique soit aussi un produit local, approprié, une fabrique d'identité, pour les autres, mais aussi, et peut-être surtout, pour soi. Le désir de tourisme est alors l'aiguillon qui peut pousser les citoyens à reconnaître la valeur potentielle d'un territoire, assurer sa préservation, bref transformer un héritage fragile en patrimoine pour demain.

Tourisme, image et politique. L'exemple de la Tunisie

Le tourisme est affaire d'image et de communication, mais la communication, notamment politique, se sert aussi du tourisme, par exemple en Tunisie. S'il est loin d'être unique, le cas tunisien est emblématique puisque les pouvoirs successifs pendant et après l'indépendance ont utilisé le tourisme pour construire ce que l'anthropologue Mohammed Habid Saidi nomme « l'amour politique ». Cet amour par le tourisme se construit à travers les images : celles de la romanité et de l'orientalité pendant l'ère coloniale, celle d'un pays carte postale à l'indépendance, avec le développement du tourisme balnéaire. L'invention du tourisme national et international – entre 1850 et 1930 – coïncide avec la colonisation militaire et la mise en place des expéditions et des musées ethnographiques. Après les explorateurs, les missionnaires

et les colons, viennent les ethnologues puis les touristes. Tous consomment des objets et des représentations des sociétés qu'ils traversent. Après l'indépendance de la Tunisie par exemple, le tourisme a joué un rôle très important dans la production politique du président Bourguiba, en servant d'interprète à sa volonté de modernisation, en étant présenté à la fois comme un moteur et comme une preuve de la modernisation du pays. La mode était au présent et non à la mise en avant du passé, ou du patrimoine. Dans les années 1990 et 2000, une mythologie du « Changement », mais aussi de la continuité avec un passé glorieux, celui d'Hannibal, s'instaure avec le régime Ben Ali. Le tourisme n'est plus alors uniquement mobilisé pour promouvoir la modernisation, mais pour produire des images de la grandeur - on disait l'excellence - de la Tunisie et de son chef. Tournée vers l'extérieur, cette politique touristique a permis de développer un tourisme de masse à destination de touristes étrangers recherchant une offre bon marché et décontextualisée, c'est-à-dire déconnectée des populations locales et de leurs besoins (Saidi, 2012). Objectifs de politique internationale, puisque cette vitrine touristique a permis au régime de se présenter comme un point avancé de la modernité laïque, un rempart à la progression de l'islamisme, notamment à l'adresse de la France, toujours en quête d'exemples permettant de la conforter dans la vocation universaliste de ses valeurs anti-communautaires. De la période coloniale à la chute de Ben Ali, les citoyens n'ont pas eu voix au chapitre, qu'il s'agisse des images touristiques, ou des préoccupations des dirigeants. Mais voici que la révolution a fait émerger de nouvelles voix, et de nouveaux regards sur les territoires enclavés.

Nouveaux touristes, une vieille antienne

Qui sont ou pourraient donc être les « nouveaux » touristes de ces nouveaux patrimoines? On a beaucoup écrit sur les touristes solidaires, concernés par l'avenir de la planète et/ou des populations locales. C'est même devenu l'un des marronniers de printemps des magazines féminins ou catholiques : la tendance serait au voyage « vrai », conscient, responsable et durable. Cette assertion est fautive, sauf si l'on parle de tendance médiatique. Les Tunisiens savent bien que la réalité est plus cruelle : d'un côté les vacanciers du balnéaire votent avec leurs pieds, leur absence révèle qu'ils semblent préférer les régimes autoritaires stables aux démocraties en devenir ; de l'autre les touristes « concernés » restent bien rares. Ce n'est pas spécifique au Maghreb, mais à la nature des relations à l'autre (le service), et à soi (le relâchement des contrôles) qui s'instaurent dans le tourisme. Le travailleur européen devenu touriste balnéaire veut expérimenter l'oisiveté – on peut le comprendre. Mais l'émancipation du travailleur local n'est pas au centre de ses préoccupations, c'est le moins que l'on puisse écrire. L'engouement médiatique pour les tourisms solidaires alternatifs durables ou écologiques ne reflète donc en rien la réalité des départs, la fréquence des pratiques solidaires ou de la quête d'altérité, qui restent en tout point marginales. Loin des risques du tourisme de masse, la vraie question de la mise en tourisme des territoires fragiles est l'accès aux touristes, et l'accès des touristes. Mettre en tourisme, en image et en mots ces territoires, c'est transformer des espaces et des relations sociales qui avaient en Tunisie été présentés comme l'incarnation des « structures périmées », par opposition à la modernisation incarnée dans le tourisme balnéaire. Depuis le 19^{ème} siècle, la question de la mise en tourisme des arrières pays se retrouve partout dans le monde, de manière très différente selon les contextes nationaux. Par exemple, au Maroc, Mimoun Hillali montre que de 1965 à 1995, c'est le choix inverse qui a été fait : le tourisme n'a pas été réservé à quelques « vitrines », mais avait, au contraire, pour but de désenclaver et moderniser les territoires jugés trop statiques et traditionnels, le « Maroc inutile » selon l'expression de Lyautay qui colonisa les imaginaires pour de longues décennies (Hillali, 2007). En Tunisie, repenser les lieux et les pratiques touristiques, c'est aussi repenser

cette activité, longtemps synonymes de corruption. Pour le dire autrement, la question est : comment passe-t-on d'un tourisme façade et *fessade* (corruption) à un tourisme organisé autour d'une appropriation démocratique et citoyenne ? L'enjeu est de taille, et la communication publique ne suffira pas : car, *in fine*, ce qu'il faut changer, ce n'est pas l'image, c'est la réalité.

Conclusion : et les touristes ?

« L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert », André Malraux (1935).

L'ouverture de la citoyenneté proposée ici peut nous aider à penser autrement le « Nous » démocratique. Ceci afin de, peut-être, inventer un patrimoine approprié par ceux qui, finalement le constituent, qu'il s'agisse des populations locales ou de leurs environnements. En revanche, elle ne nous aide pas beaucoup à caractériser les « nouveaux » touristes, ce qui paraît indispensable comme il semble primordial d'identifier les paysages qu'ils sont susceptibles de reconnaître. Il faut enquêter. Dans les deux cas, il est probable que l'on verra ce qui se voit ailleurs : la nécessité de se distancier des discours produits par l'industrie et les institutions internationales, focalisées, et c'est logique, par le tourisme international. Or, non, le tourisme n'est pas qu'une affaire de transport aérien, de chaînes hôtelières et de *yield management*. Ceci est une erreur historique, sociologique, économique, et politique. Par exemple, 80 % des Français partent en vacances en France, et, pour plus de la moitié d'entre eux, dans les familles ou chez des amis, hors hébergement marchand (Cousin, Réau, 2009). Le tourisme est donc premièrement une question d'hospitalité et de proximité. C'est aussi une question sociale, collective. La conscience européenne doit ainsi beaucoup au tourisme, tandis que le nationalisme français puise ses racines dans la découverte touristique de ce qu'on a appelé les petites patries. De plus, loin d'une histoire du tourisme réduite à la seule geste des touristes internationaux, les nouvelles enquêtes historiques et sociologiques montrent le rôle des sociétés locales, et des passionnés d'un territoire : ces innombrables « *go-between* » écrivains, peintres, érudits, journalistes, étudiants de retour aux pays ou nouveaux habitants, qui ont patiemment inventé les paysages, les patrimoines, les spécialités locales ou les chambres d'hôtes (Thiesse, 1999 ; Andrieux, Harismendy, 2011). Ces constats nous indiquent qu'il est plus que temps de sortir du paradigme de l'impact, nocif intellectuellement en ce qu'il implique une vision passive des sociétés « réceptives », et empêche de se pencher sur ces modalités citoyennes d'appropriation. Bref, comme l'a montré Michel Picard à propos de Bali (1992), il faut arrêter de se demander ce que le tourisme fait aux sociétés, pour se pencher sur ce que les sociétés font du tourisme. Pour reprendre l'exemple de la Tunisie, il faudrait alors s'interroger sur le rôle du tourisme dans l'édification de la démocratie post-révolutionnaire. Quel pourrait être ce rôle ? Peut-être un outil de réconciliation citoyenne – au sens large – à la fois personnel et collectif, à l'instar de la quête amorcée par les « vadrouilleurs » groupe de jeunes tunisiens éduqués cherchant dans les années 2000 à se réapproprier leur histoire et leur territoire au moyen du tourisme culturel (Habib, 2005, 2012).

Références

- Andrieux J-Y., Harismendy P., dir, 2011, *Initiateurs et entrepreneurs culturels du tourisme, 1850-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Cousin S., 2010, « Le tourisme à l'épreuve de l'enquête, à moins que cela ne soit l'inverse », *EspacesTemps.net*, [en ligne], [consulté le 15 octobre 2012] disponible sur : <http://espacestemp.net/document8210.html>
- Cousin S., Réau B., 2009, *Sociologie du tourisme*, Paris, Éd. La Découverte, 126 p.
- Descola Ph., 2005, *Par delà nature et culture*, Paris, Éd. Gallimard, 618 p.
- Foucault M., 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Éd. Gallimard,
- Hillali M., 2007, « Du tourisme et de la géopolitique au Maghreb : le cas du Maroc », *Hérodote*, 127, pp. 47-63.
- Hobsbawm E., 2004, « préface », in : Dimitrijevic D. dir, *Fabrication des traditions, invention de modernité*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 332 p.
- Latour B., 1999, *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, la Découverte, 382 p.
- 2005a, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, Éd. La Découverte, 400 p.
- 2005b, « Il faut repenser l'écologie politique », *Sciences Humaines*, 49, hors-série,
- Picard M., 1992, *Bali. Tourisme culturel et culture touristique*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Roger A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Éd. Gallimard, 199 p.
- Saidi H., 2005, « Silence, on re-tourne : théât-réalité et re-tourisme en Tunisie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 29, n° 3, 2005, p. 185-206, [en ligne], [consulté le 15 octobre 2012] disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/012614ar>
- 2012, « Parcours de la mort subite d'une dictature: Tourisme de colère, façadisme corrompu et révolution touristique », *Archivio Antropologico MediterrAneo on line*, anno XII/XIII (2011), 13 (2), [en ligne], [consulté le 15 octobre 2012] disponible sur : http://www.archivioantropologicomediterraneo.it/riviste/estratti_13_2/08.pdf
- Urry J., 2000, *Sociology beyond societies*, Londres, Éd. Routledge, 272 p.

Nouvelles citoyennetés, nouveaux patrimoines, nouvelles pratiques touristiques

Saskia Cousin

Résumé

Ce texte propose d'élargir la notion de citoyenneté afin de susciter des débats et des idées propices à penser ensemble, même si de manière quelque peu incongrue, les relations entre démocratie et économie, humains et non-humains, patrimoines et pratiques touristiques. La question de l'invention des paysages et des nouveaux patrimoines (matrimoines) s'articule avec celle de leurs transformations et / ou de leurs transmissions. De la colonisation à la révolution, l'histoire du rôle politique du tourisme en Tunisie permet de mieux comprendre les enjeux multiples liés à la mise en tourisme des territoires excentrés et des environnements fragiles et menacés.

Mots-clés : patrimoine immatériel, paysage, citoyenneté, démocratie, Tunisie, humains / non humains.

Abstract

This article proposes to extend the notion of citizenship in order to provoke discussion and ideas that will encourage us to consider together, albeit in a somewhat incongruous manner, the relationships between democracy and economics, humans and non-humans, heritage and tourism practices. The question of the invention of landscapes and of new heritages (from *patrimoine* to *matrimoine*) is based on that of their transformations and/or their transmissions. From colonization to revolution, the history of the political role of tourism in Tunisia allows us to understand better the multiple issues involved in the touristization of outlying regions and of fragile and endangered environments.

Keywords: intangible heritage, landscape, citizenship, democracy, Tunisia, humans-non-humans.